

## **A**nnexe III

### **HORAIRES D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE (FORMATION INITIALE SOUS STATUT SCOLAIRE)**

	<b>1<sup>ère</sup> ANNÉE</b>	<b>2<sup>ème</sup> ANNÉE</b>
AXE 1 : ORGANISATION ET TECHNIQUES DE LA RÉCEPTION EN DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES (1)	6 (2+0+4)	6 (2+0+4)
AXE 2 : ORGANISATION ET TECHNIQUES DES ÉTAGES (1)	3 (1+0+2)	3 (1+0+2)
AXE 3 : MERCATIQUE ET TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION (2)	4 (2+2)	3 (1+2)
AXE 4 : DROIT APPLIQUÉ À L'HÉBERGEMENT	1	2
AXE 5 : ANGLAIS (3)	5 (1+4+0)	5 (1+4+0)
AXE 5 : LANGUE VIVANTE EUROPÉENNE 2 (3)	4 (1+3+0)	4 (1+3+0)
AXE 6 : GESTION ET TECHNIQUES DES RESSOURCES HUMAINES (1)	1	3 (1+0+2)
AXE 7 : ORGANISATION ET GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE (2)	3 (2+1)	3 (2+1)
AXE 8 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE EN LANGUE NATIONALE (2)	3 (1+2)	3 (1+2)
<b>TOTAL des AXES 1 à 8</b>	<b>30</b>	<b>32</b>
Facultatif		
AXE 9 : MODULE RÉGIONAL (hébergement médical, social, ou autres initiatives modules culturels, voyages d'études, etc.)	3	3
Axe 10 : Langue vivante étrangère facultative (3)	1 + 2	1 + 2
<b>TOTAL AXES Nationaux+AXE Région</b>	<b>33</b>	<b>35</b>

- (1) L'accès à un espace de communication (guide équipement) doit être possible durant les heures de travaux pratiques.  
 (2) L'accès à un des postes informatiques (guide équipement) doit être possible durant les heures de travaux dirigés.  
 (3) L'accès à un laboratoire de langues (guide équipement) doit être possible durant les heures de travaux dirigés.

### **Co-animation en HSE (heures de service effectif)**

#### **1<sup>ère</sup> année : 22 semaines 110 heures**

1<sup>ère</sup> année : 44 heures LV1 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement professionnel

1ère année : 22 heures LV2 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement professionnel

1ère année : 22 heures LV1 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement général

1ère année : 22 heures Axe 3 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement professionnel

(horaires d'enseignement professionnel à réaliser en langue étrangère)

### **2ème année 25 semaines 125 heures**

2ème année : 50 heures LV1 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement professionnel

2ème année : 25 heures LV2 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement professionnel

2ème année : 25 heures LV1 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement général

2ème année : 25 heures Axe 3 et enseignement professionnel durant l'horaire d'enseignement professionnel

(horaires d'enseignement professionnel à réaliser en langue étrangère)

### **Langue vivante étrangère 1 Anglais obligatoire**

**Langue étrangère 2 : toute langue vivante étrangère européenne d'un pays ayant participé à la rédaction du référentiel.**

**Langue vivante étrangère 3 (facultative) : obligatoirement différente de LV1 et LV2.**

# A

## nnexe IV

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BTS RESPONSABLE DE L'HÉBERGEMENT À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN</b>			<b>VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE, FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, ENSEIGNEMENT À DISTANCE, CANDIDATS JUSTIFIANT 3 ANS D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE</b>		<b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HABILITÉS</b>
<b>ÉPREUVES</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>COEF.</b>	<b>FORME PONCTUELLE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION</b>
E1 Analyse et résolution de situations professionnelles en trois langues vivantes (a) (b)	U1	5	écrite	4 h	épreuve ponctuelle
E2 Étude économique, juridique, commerciale et de gestion de l'établissement d'hébergement	U2	3	écrite	3 h	2 situations d'évaluation écrites
E3 Projet professionnel en deux langues vivantes (b)	U3	3	orale	50 minutes	2 situations d'évaluation
E4 Mercatique et culture commerciale	U4	2	orale	30 min prépa 30 min	2 situations d'évaluation orales
E5 Management d'activités d'hébergement en 3 langues vivantes (a) (b)	U5	4	orale et pratique	1 heure prépa 30 min	3 situations d'évaluation
E6 Missions d'hébergement appliquées en deux langues (a)	U6	3	orale et pratique	45 min prépa 15 min	2 situations d'évaluation
<b>Épreuve facultative</b>					
EF1 Langue vivante étrangère 3 (c)	UF1		orale	20 min prépa 20 min	ponctuelle orale
EF2 Approfondissement professionnel régional	UF2		orale	30 min	ponctuelle orale

*Note : tout candidat utilise seulement deux langues étrangères européennes, dont l'anglais en E1 et en E5. Il peut présenter E3 ou/et E6 en anglais ou dans la deuxième langue choisie.*

*(a) anglais et une langue vivante européenne étrangère choisie parmi celle des pays ayant participé à l'élaboration du référentiel commun : espagnol, grec, italien, hongrois, tchèque, hollandais, anglais, allemand, danois, portugais*

*(b) la deuxième langue étrangère autre que l'anglais est identique en E1 et E5*

*(c) langue vivante étrangère non retenue parmi celle des autres épreuves.*